

Règlement du défi de l'été 2026

« **Les 10 défis de l'été du super lecteur Graines de Culture(S)** »

Article 1. Défi de l'été

Le réseau Graines de Culture(s) – médiathèques en Pévèle Carembault – organise le défi de l'été 2026. Ce défi a pour but premier de faire découvrir les richesses des collections et services des médiathèques

Pour l'édition 2026, 10 missions sont proposées aux lecteurs. La liste des missions sera disponible en médiathèque et sur le site mediatheques.pevelecarembault.fr

Article 2. Liste des missions

Les missions sont les suivantes

1. Lire un livre qui parle de nature
2. Lire un livre Dys ou Facile à Lire
3. Lire un livre qui vient d'une autre bibliothèque du réseau (soit en la visitant, soit en faisant venir le livre par la navette)
4. Lire un album jeunesse
5. Trouver un article sur Cafeyn qui parle de lecture (plus d'infos sur mediatheques.pevelecarembault.fr/accueil/numerique)
6. Lire une histoire qui fait du bien
7. Réserver un CD et prendre le temps de l'écouter
8. Lire une histoire dans un monde imaginaire
9. Trouver une formation sur Mozaïk pour découvrir une activité cet été (plus d'infos sur mediatheques.pevelecarembault.fr/accueil/numerique)
10. Poster un avis sur une lecture/une écoute sur le site Graines de culture(S). Pour tout savoir sur les avis, rendez-vous sur mediatheques.pevelecarembault.fr/cms/articleview/id/3456

Article 3. Modalités de participation

La participation au défi de l'été est ouverte à toute personne abonnée aux médiathèques Graines de Culture(S) dans la limite d'une participation par personne.

Pour chaque défi, les candidat-e-s devront remplir le formulaire disponible en médiathèque ou sur le site et y noter le titre exact du document ou de la ressource lu(e) ou consulté(e). Leurs réponses pourront être validées par un bibliothécaire jusqu'au 31 août 2026.

Article 4. Cas de la mission n°10

Les 100 premières personnes à poster un avis sur une lecture/une écoute sur le site Graines de culture(S) gagneront une clé USB.

Pour l'obtenir, les candidat-e-s devront remettre leur formulaire rempli avec le titre du document sur lequel ils ont posté un avis ainsi que leurs nom et prénom.

La clé USB leur sera remise à partir du mois de septembre.